



Commune de Saint Gilles Croix de Vie

Commune de Saint Hilaire de Riez

Direction régionale des affaires culturelles du Pays de Loire

Inspection Académique Circonscription de Saint Gilles Croix de Vie

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES – PAYS DE LA LOIRE
APPEL À PROJETS
résidence de journaliste
D'octobre 2020 à janvier 2021

Date limite dépôt des dossiers: vendredi 26 juin 2020 à 17h

Cahier des charges :

À l'initiative et avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de La Loire, les communes de Saint Gilles Croix de Vie et de Saint Hilaire de Riez souhaitent mutualiser leurs moyens afin d'accueillir une résidence de journaliste à des fins de médiation, d'éducation aux médias, à l'information, à la liberté d'expression et au numérique. Le projet fait l'objet d'un appel à candidatures de professionnels des médias et de l'information.

Le projet pourra être étendu aux structures « jeunesse » (10-17 ans) situées dans la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles.

1. LA RÉSIDENCE DE JOURNALISTE: OBJECTIFS ET ATTENDUS

Depuis 2015, notamment dans le cadre des décisions du Comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté, le ministère de la Culture a fait de l'éducation aux médias et au numérique un axe fort de sa politique. Dans ce contexte, la DRAC des Pays de la Loire initie des dynamiques autour des résidences de journaliste sur les territoires.

Les médias se situent à l'interface entre les citoyens, leurs représentations du quotidien et leur manière de créer du réel. L'objectif de la résidence de journaliste est ainsi de favoriser l'éducation aux médias et au numérique sur un territoire, autour d'un professionnel de l'information apportant ainsi une approche complémentaire aux pratiques, des jeunes en particulier.

QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE DE JOURNALISTE ?

Accueillir sur un territoire donné un professionnel des médias et de l'information, sur une période longue, en immersion auprès de la population locale, et plus particulièrement auprès des enfants et des jeunes.

- Cette résidence est une résidence de médiation et d'éducation auprès des différents acteurs et publics de la conurbation Saint Gilles Croix de Vie et saint Hilaire de Riez (une extension est également envisagée dans les structures Jeunesse de la Communauté de communes).
- La résidence doit se construire en partenariat avec les acteurs locaux, qu'ils relèvent du champ éducatif, social ou culturel.

- Le journaliste résident pourra se rapprocher des médias de proximité ou des médias professionnels intéressés (locaux ou nationaux), afin d'inclure le projet dans une dynamique territoriale.
- Cette résidence s'adresse à des journalistes professionnels (journaliste en free-lance ou journaliste intégré dans une rédaction), disposant idéalement d'une carte de presse, et peut concerner tout type de médias/supports : presse écrite ou web, radio, vidéo, bande-dessinée, documentaire...

Objectifs :

- Permettre une compréhension de la fabrique de l'information et aider à son décryptage
- Transmettre des notions et outils de repérage des fake news/infoc
- Accompagner le développement d'une pratique et d'une réception avertie des différents médias
- Sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser la participation des citoyens au débat démocratique

Attendus de la résidence :

Les projets conçus par le ou la journaliste pourront prendre diverses formes, mais ils devront nécessairement inclure les dimensions suivantes :

- Actions éducatives diverses en direction des enfants et des jeunes
- Actions de formation à destination des acteurs encadrants (enseignants, parents, ...)
- Diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences, débats, échanges, workshops en vue de productions éditoriales
- Cette résidence de journaliste se construit avec les écoles et acteurs du territoire

Publics bénéficiaires :

- Publics jeunes de la conurbation Saint Gilles Croix de Vie / Saint Hilaire de Riez, ainsi que les structures jeunesse de la Communauté de communes, sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire
- Encadrants des jeunes publics : enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs, familles
- Tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées

2. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE POUR LA RESIDENCE MUTUALISEE

- Durée de la mission : 3 mois avec un maximum de 20h d'intervention hebdomadaire in situ
- Premier mois de résidence : rencontre avec les partenaires afin de construire les projets. A l'issue de ce mois d'appropriation, un calendrier d'intervention devra être fixé pour les deux mois « in situ ».
- deuxième et troisième mois de résidence : interventions
 - Temps de restitution : Une restitution peut être envisagée en fin de résidence avec à la fois le public scolaire et le grand public. Le ou la journaliste devra être présent(e) à ces dates, le cas échéant.
 - Conditions financières :
 - Le budget disponible pour le coût total employeur de la présence journalistique (rémunération du journaliste-résident, toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées, comprises) est de 12.000 euros. C'est la contribution du ministère de la Culture –Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire.
 - Les frais de déplacement sur le territoire de mission sont pris en charge par les communes sur une base forfaitaire de 200 € pour l'ensemble de la mission de 3 mois. Le/la journaliste se déplacera avec son véhicule personnel.
 - Une enveloppe financière de 1.000 € peut être attribuée pour d'éventuels achats ou services (impressions, conception graphique,...)

- Les Villes de Saint Gilles Croix de Vie et Saint Hilaire de Riez s'engagent à loger le/la journaliste sur toute la durée de la résidence.
- Les repas restent à la charge du journaliste-résident.
- Le journaliste résident doit être autonome dans ses déplacements, il dispose pour ce faire d'un véhicule personnel et est titulaire d'un permis en cours de validité et d'assurances.

Thématiques:

Une attention particulière dans la sélection du journaliste sera apportée dès lors que celui-ci souhaiterait travailler sur les thématiques suivantes :

- la protection de l'image et de la vie privée sur les réseaux sociaux notamment
- La citoyenneté numérique et la désinformation («infox») ainsi que ses mécanismes
- Le décryptage de l'actualité et de l'information

Conditions générales :

- Une convention de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs du journaliste accueilli et de la commune de Saint Gilles Croix de Vie (qui porte le projet auprès de la DRAC) sera établie. Par ailleurs, une convention entre les communes de Saint Gilles Croix de Vie et Saint Hilaire de Riez sera établie dans un cadre partenarial.
- Lieux : Les actions menées par le journaliste en résidence auront lieu sur la conurbation Saint Gilles Croix de Vie – Saint Hilaire de Riez, avec une extension dans les structures jeunesse de la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles.
- Hébergement : Un hébergement sera mis à la disposition du journaliste.

Un diagnostic territorial des deux communes est téléchargeable sur le site de la DRAC ou sur simple demande auprès des collectivités.

La résidence de journaliste s'inscrit pleinement dans les objectifs généraux des résidences de territoire : menées à des fins d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, elles visent également à associer différents acteurs du territoire et à créer du lien avec les habitants :

- Actions éducatives : Une attention particulière sera portée aux jeunes et aux outils numériques. Le cas échéant, les actions pourront également être menées dans des structures du secteur de l'emploi et de l'insertion (mission locale, CCAS, service emploi...)
- Actions de formation à destination des acteurs encadrants : enseignants, éducateurs socio-culturels, travailleurs sociaux...
- Diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences, débats, échanges, workshops en vue de productions éditoriales.
- Des interactions avec les autres manifestations de la saison culturelle seront favorisées : programme d'animation dans les bibliothèques, spectacles, festivals...

3. ELIGIBILITÉ ET SÉLECTION

Si vous êtes journaliste professionnel(le) exerçant sur le territoire national désireux de mener ce projet de résidence à des fins de médiation et d'éducation aux médias, vous êtes invité(e) à envoyer votre candidature dûment accompagnée des pièces complémentaires.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR:

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre. Pour établir votre pré-projet, nous vous invitons à consulter le diagnostic territorial.
- Un curriculum vitae
- Les périodes possibles de présence
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection (site internet, blog, liste de vos différentes productions journalistiques, etc.).

COMITE DE SÉLECTION

Le comité sera composé de représentants :

- des deux communes (agents du service culture et/ou du service jeunesse/éducation, élus)
- de la DRAC
- de l'Education Nationale
- de professionnels des médias, le cas échéant

4. CALENDRIER PREVISIONNEL

- fin mars 2020 : lancement de l'appel à résidence
- 26 juin 2020 : date limite de dépôt des dossiers
- 6 juillet 2020 : audition des candidats présélectionnés (en présentiel)
- octobre 2020 : mois d'appropriation avec les partenaires
- novembre et décembre 2020: mise en œuvre in situ
- janvier 2021 : restitution et fin de résidence

Les dossiers doivent être adressés par mail avant le 26 juin à 17h dernier délai, aux adresses suivantes :

- culture@saintgillescroixdevie.fr
- culture@sainthilairederiez.fr
- stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr

Pour les fichiers lourds, vous pouvez nous transmettre un lien wetransfer. Merci de copier le lien et de nous l'adresser dans les boites mails ci-dessus. **L'envoi direct via wetransfer est souvent perdu dans les spams.**